

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
21 NOVEMBRE 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Approbation du stock
EPFIF 2023**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2024
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en Préfecture
le 22 novembre 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 novembre 2024

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 21 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 novembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Monsieur VENUS, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur MORLET, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 24 E 02

Avaient donné procuration :

Madame TEA à Monsieur JOLY
Madame NICOLAS à Monsieur PERICARD
Madame GUYARD à Monsieur LEVEL
Madame BOUTIN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur MILOUTINOVITCH à Mme HABERT-DUPUIS
Monsieur BASSINE à Monsieur VENUS
Madame de CIDRAC à Monsieur MIRABELLI
Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20241121-24-E-13-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

N° DE DOSSIER : 24 E 13

OBJET : APPROBATION DU STOCK EPFIF 2023

RAPPORTEUR : Madame MACE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Pour rappel, le conventionnement entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (dénommé alors EPF) a débuté le 18 novembre 2013 avec la signature d'une convention initiale. Le 6 juin 2018 une nouvelle convention foncière incluant le périmètre du site de l'Hôpital fut également signée.

Le 11 avril 2018, la ville de Fourqueux signait quant à elle sa première convention d'intervention foncière avec l'EPFIF pour la réalisation de programmes d'habitat. Cette convention identifiait les secteurs dits « Les Douze Arpents » et « Les Jardins » pour la production de logements sociaux.

Suite à la fusion des deux communes, une nouvelle convention d'intervention foncière entre l'EPFIF et la commune nouvelle incluant la totalité des secteurs d'intervention fut signée le 2 octobre 2019 et modifiée par un avenant le 24 août 2020 pour la création de secteurs de veille foncière (secteur Clos Magloire/ rue des Boufflers/ Carmel et secteur Maison Verte/ rue des Marais). Enfin, par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil Municipal autorisait la création d'un nouveau périmètre de veille sur le secteur Turgot/ Bastiat, qui nécessita la signature d'un nouvel avenant en janvier 2021.

Au 31 décembre 2023, la valeur du stock faisant l'objet de la garantie de rachat par la commune de Saint-Germain-en-Laye prévue par la convention s'élève à 15 600 989 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le stock EPFIF pour 2023 concernant la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'intervention foncière conclue entre la commune de Saint-Germain-en-Laye et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France,

Vu le compte-rendu annuel faisant état des réalisations au 31 décembre 2023 et aux objectifs 2024,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le stock EPFIF pour 2023 concernant la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Etat synthétique de la convention au 31/12/2023

Synthèse avancement de la convention

SYNTHESE AVANCEMENT CIF

Montant de la CIF	80 000 000	€
Montant engagé au 31/12/2023	57 700 238	€
Montant des recettes au 31/12/2023	42 099 249	€
Solde de la CIF	64 399 011	€
Stock foncier	15 600 989	€

A inscrire dans l'annexe budgétaire des engagements hors-bilan de la collectivité

PREVISIONS ANNEE 2024

Acquisitions & frais de portage	9 565 977	€
Cessions/Recettes locatives/Subventions	12 688 507	€

PREVISIONS A TERME

Nombre logements	456
dont part de logements sociaux	7 %
SPC activités	18 117

Approbation du stock EPFIF 2023

